

## Règlement « Kit Alpage »

Le Kit Alpage est réservé aux adhérents du GDS des Savoie, il a pour objectif de **dépister les bovins avant la montée en alpage en BVD et Besnoitiose**, à la demande du responsable d'alpage. Il est composé d'un appui technique et financier.

### Les conditions pour en bénéficier

- ✓ Etre **adhérent au fonds de garantie bovin du GDS des Savoie**.
- ✓ Avoir obtenu l'accord de prise en charge du GDS avant la mise en œuvre des recherches.
- ✓ Réaliser toutes les analyses demandées par le règlement de l'alpage.
- ✓ En cas de résultat positif en besnoitiose ou de la découverte d'un bovin IPI
  - **s'engager à ne pas vendre ce bovin pour l'élevage, uniquement vente en boucherie ou équarrissage.**
  - **s'engager à ne pas monter sur l'alpage le(s) bovin(s) positif(s)**

### L'aide technique

Le GDS définit avec le responsable d'alpage le protocole de dépistage à mettre en place avant la montée en alpage pour les analyses BVD et Besnoitiose et transmet aux éleveurs concernés un DAP (document d'accompagnement des prélèvements) à donner au vétérinaire lors de sa visite pour faire les prises de sang.

En cas de résultat positif en Besnoitiose ou la découverte d'un IPI, le GDS prendra contact avec l'éleveur concerné pour lui proposer de rentrer en plan d'assainissement.

### L'aide financière

L'aide financière s'élève à 50% du coût HT des analyses BVD et Besnoitiose (hors prélèvement) réalisées sur les bovins qui montent sur l'alpage concerné.

L'aide sera versée sur présentation d'une copie des factures acquittées du laboratoire.

Pour les dossiers litigieux, le bureau du GDS tranchera.

### Engagement

L'éleveur reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage sur l'honneur à avoir payé les factures qu'il présente en appui au dossier et à signaler toute indemnité qu'il aurait reçue pour tout ou partie du sinistre concerné.

L'éleveur autorise :

- les laboratoires (LIDAL et/ou LDAV73) à transmettre en direct les résultats d'analyses réalisées dans le cadre du Kit Alpage au GDS des Savoie.
- Le GDS des Savoie à transmettre au responsable d'alpage les résultats d'analyses des bovins concernés par la montée en alpage.

N° Alpage	Nom Alpage	Commune Alpage

N° de cheptel :

Prénom, Nom :

Date :

Signature :

ALP1FO201 – v16/01/2017